



13-14 MAI | PATINAGE ARTISTIQUE

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE

PATINOIRE DU HAYRE,
106 RUE LOUIS BLANC
76650 LE HAYRE

ENTRÉE
GRATUITE

hacpo@orange.fr
06.59.89.96.08



CHAMPIONNAT DE NORMANDIE et COUPE DU PRINTEMPS patinage artistique 13 et 14 mai 2023 à la patinoire du havre

Le HAC patinage et la Ligue de Normandie ont le plaisir de vous inviter à participer **au championnat de Normandie à LE HAVRE, compétition support de médaille de préliminaire à vermeil selon le panel.**

Dates à retenir

Compétition : samedi 13 et dimanche 14 Mai 2023

Clôture des inscriptions : vendredi 21 Avril 2023

Paiement des inscriptions : vendredi 28 avril 2023

Contenus de programmes sis sur le site de la CSNPA au plus tard à la clôture des inscriptions

Parution des horaires prévisionnels dimanche 30 avril 2023

Publication tirage au sort mercredi 3 mai 2023

Date limite d'envoi des musiques mercredi 3 mai 2023

Catégories concernées

La compétition est ouverte à tous les patineurs régionaux, fédéraux, nationaux, adultes et handisports, titulaire d'une licence compétition.

Inscriptions

- Les inscriptions sont à envoyer par mail aux adresses suivantes : angelique.mondet@gmail.com et havreacpa@orange.fr
- Le règlement des inscriptions devra se faire par virement ou par chèque de club, libellé l'ordre du HAC PATINAGE, et sera à adresser par courrier à :
HAC patinage, chez Mme MONDET 8 rue de la teinturerie 76290 Montivilliers



Le montant de l'inscription, pour les participants, est fixé à :

- 45€ par participant, de N1 à F2, pour les normands, 50€ pour les autres ligues.
- 35 € par participant, pour les catégories R1 à R3 pour les normands et 40€ pour les autres ligues
- 45 € par participant, pour les catégories Adulte et handi et 50€ pour les autres ligues

Les engagements versés seront définitivement acquis.

Règlement

Les patineurs de toutes catégories devront être obligatoirement en possession d'une licence compétition en patinage artistique délivrée par la FFSG pour l'année 2022-2023.

Hôtel

Hôtel ibis centre le havre proche arrêt de tram et à 10 minutes en voiture.

A la patinoire

Le club du HAC patinage vous propose une formule snack à 7 €, sur réservation par mail angelique.mondet@gmail.com et à régler sur place au moment de la compétition :

- **1 panini (jambon/raclette ou 3 fromages) ou un croc monsieur (jambon/fromage ou 3 fromages)**
- **1 petit paquet de chips**
- **1 canette aux choix**
- **1 fruit ou yaourt ou compote**

Sur le stand snack vous trouverez également crêpes, gaufres....

La cafeteria de la patinoire sera ouverte avec boissons chaudes et froides, bonbons....

Un stand accessoire sera également disponible avec peluches, bijoux, roses

Espérant vous recevoir bientôt dans notre patinoire, nous vous adressons nos salutations sportives les plus cordiales.

Angélique Mondet

Présidente du HAC PATINAGE

06.59.89.96.08



ANNONCEMENT DE COMPETITION DE PATINAGE ARTISTIQUE SUR LA ZONE NORD OUEST

NOM DE LA COMPETITION :

DATE DE LA COMPETITION : du au

LIEU DE LA COMPETITION :

TYPE DE COMPETITION :

FILIERES CONCERNEES :

N1 N2 F1 F2 R1-R2-R3 Adultes Handi

MEDAILLABLE :

Non médaillable Préliminaire de Préliminaire à Pré-Bronze de Préliminaire à Vermeil

REGLEMENT DE REFERENCE : Book CSNPA →

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS :

COORDONNEES DU CLUB ORGANISATEUR :

- Adresse club :

- Adresse patinoire:

- Téléphone :

- Mail 1 : - Mail 2 :

- Personne référente : Comptable :

- IBAN : iban : Code BIC :

TARIFS INSCRIPTIONS :

Individuel N1 → F2 - Normandie	<input type="text"/>	Individuel R1 → R3 - Normandie	<input type="text"/>	Couple - Normandie	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
- Autres ligues	<input type="text"/>	- Autres ligues	<input type="text"/>	- Autres ligues	<input type="text"/>
Adultes et Handi	- Normandie <input type="text"/>	<input type="text"/>	- Autres ligues <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DATES CLES :

Date limite inscription	Date limite de paiement	Parution des horaires prévisionnels
<input type="text"/> avant minuit	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Publication du tirage au sort	Date limite envoi des musiques	Date limite saisie des feuilles programmes
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SITE INTERNET POUR INFORMATION :

INFORMATIONS DIVERSES :

REGLEMENT ADMINISTRATIF :

- Les patineurs devront être en possession, le jour de la compétition, d'une **licence compétition** ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la **saïson 2022-2023**, y compris Adultes et Handi-patinage artistique.
- **Attention (nouveau!) : Les patineurs devront être obligatoirement licenciés compétition à la date limite d'inscription. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après cette date. Un compétiteur non licencié compétition à l'inscription sera refusé.**
- Les patineurs devront être inscrits dans la catégorie correspondant à leur critère d'âge conformément au règlement. Ils doivent posséder les **tests exigés** par celui-ci à la **date limite des inscriptions**.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la **patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut-être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent règlement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant chargé des inscriptions dans leur association. Les bulletins d'inscriptions devront être transmises par mail aux adresses indiquées page 1 du présent **avant la date limite d'inscription**.
- Les **musiques** devront être envoyées à l'avance par **e-mail au format MP3** en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) aux mêmes adresses ; le titre du fichier musical doit être au format : *division, catégorie, sexe, Nom et Prénom du patineur, et (ex : R2 Novice M DEGLACE Axel)*. Néanmoins le patineur devra prévoir un CD de sécurité ou une clé USB avec la seule musique de son programme.
- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. Ce dernier se réserve le droit de prolonger la date limite d'inscription, au cas par cas, afin d'atteindre la complétude des inscriptions. Les certificats médicaux sont à remettre au club organisateur.
- Le règlement des **inscriptions** se fera **avant la date limite de paiement** :
 - soit par chèque libellé à l'ordre du club organisateur,
 - soit par virement au compte référencée dans le présent announcement.Le non paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné
- Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).
- L'**inscription d'un patineur** à toute compétition régionale support de médailles ouvre le **droit à une ristourne** sur inscription pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue où le patineur est licencié. Le montant est de 5€ par patineur N1, N2, F1, F2, R1, R2, R3, couples, Adultes et Handi
- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA : **"lien vers saisie des éléments"**.
- La publication des horaires prévisionnels, le tirage au sort, la diffusion des résultats se feront aux dates indiquées en annexe du présent
- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition **déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages** survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et **renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants**.
- Le club organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration concernant les patineurs inscrits et leurs accompagnants
- **Les réclamations** sont définies et réglementées par le **règlement général des officiels d'arbitrage**.
- Les personnes participant à une Compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrits par la FFSG. Les Patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs **sont tenus d'obéir aux instructions des Officiels d'Arbitrage en charge de la Compétition**. En cas de manquement à ce devoir, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au Président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline. Si un concurrent d'une Compétition, s'exprime en public d'une façon inappropriée ou fait en public des commentaires inappropriés sur les résultats d'une Compétition ou sur un officiel d'arbitrage ou ses décisions, y compris sur les notes données ou décisions prises par un officiel d'arbitrage, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline.